



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCAATION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°14/2017/MT

**Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place
d'un point relais numérique avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°14/2017/MT
Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place
d'un point relais numérique avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale

La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) se compose d'un ensemble d'institutions qui ont pour fonction de protéger les individus des conséquences de divers événements ou situations.

Cinq types de situations sont définis et forment les cinq branches de la Sécurité sociale :

- la branche maladie (maladie, maternité, invalidité, décès) ;
- la branche famille (dont handicap et logement...) ;
- la branche accidents du travail et maladies professionnelles ;
- la branche retraite (vieillesse et veuvage) ;
- La branche cotisation et recouvrement.

Aussi, tout citoyen est amené à utiliser les services de la CGSS tout au long de sa vie et des événements qui la composent.

Cependant, l'accès à ces services s'avère difficile pour certains Administrés de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, qui ne peuvent se rendre au centre de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane, situé à Cayenne, faute de transport adéquat. Afin de répondre à leurs besoins et rendre ses services accessibles au plus grand nombre, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane a proposé à la commune d'effectuer un partenariat.

Ainsi, la solution envisagée est la mise en place d'un point numérique au Centre Communal d'Action Sociale. Il permettrait ainsi d'effectuer un accompagnement des usagers dans leur démarche en ligne.

La commission communale « Développement Economique, Nouvelles Technologies et Communication », réunie le lundi 13 mars 2017 à 10h00, a émis un avis favorable à ce dossier.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place d'un point relais numérique avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale ;
- Autoriser la mise en place d'un point numérique de la Caisse Générale de Sécurité Sociale au sein des locaux du Centre Communal d'Action Social ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission communale « Développement Economique, Nouvelles Technologies et Communication » du 13 mars 2017 ;